cité des métiers
sciences et industrie

Solde de la taxe d'apprentissage 2020

formulaire de versement

La Cité des métiers est habilitée à recevoir 30% du solde de la taxe d'apprentissage (13 %), soit 3,9% de votre taxe d'apprentissage.

Ses actions sont dédiées à l'information et à l'orientation à destination des jeunes, des actifs et des entreprises.

Contact
Rafaël Ricardou
Chef de département Cité des métiers - Cité des sciences et de l'industrie
rafael.ricardou@universcience.fr
Tél. : 01 40 05 75 77

Formulaire de versement

Nom de la société
Adresse

Numéro de siret

Nom
Prénom
Fonction
Téléphone Mail

Déclare verser la somme de €
en paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2020.

Payée le Par chèque n°
Banque

ou par virement bancaire

Joignez obligatoirement la copie de votre ordre de virement à votre formulaire de versement.

Fait à le
(Cachet de la société)